



**Dans le cadre du programme « Artiste Rencontre Territoire »
résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle,**

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

en partenariat avec

la délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle,

l'association Pollen,

et en lien avec

le conseil départemental du Pas-de-Calais

et la communauté de communes du Ternois

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

en direction des artistes de toute discipline artistique

**pour une résidence-mission d'une durée de 3 mois
à répartir entre le 08 Décembre 2025 et le 03 Juillet 2026**

En cohérence avec la stratégie régionale en faveur de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle et dans une optique de généralisation, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France en partenariat avec l'association Pollen et la délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et en lien avec les conseils départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme initie à compter de l'année scolaire 2025-2026 le déploiement à titre expérimental de quatre résidences-mission d'artistes. Celles-ci seront implantées à l'échelle de cinq intercommunalités situées dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle seront menées en faveur de toute la population avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs à l'échelle des périmètres territoriaux concernés. L'artiste ou l'équipe artistique sélectionnée dans ce cadre sera présent sur le territoire pour une durée de 3 mois consécutifs afin de donner à voir, à comprendre et à vivre les processus de création qu'il ou elle met en œuvre. Pour cela, une grande diversité de propositions artistiques sera co-élaborée en lien avec les équipes volontaires d'enseignants, d'animateurs, de médiateurs, professionnels du territoire en faveur de ces jeunes publics.

Mission confiée à l'association Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles.

Depuis sept ans, Pollen développe et coordonne en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France et la DRAEAC le programme de résidences-mission "Arts de rencontre". En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique avec l'Etat et/ou éloignés des structures culturelles.

Dans une volonté d'accentuer la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et d'encourager l'engagement des territoires non encore couverts par des contrats territoriaux d'EAC, la DRAC a souhaité en lien avec ses partenaires faire évoluer ce partenariat en confiant à Pollen le déploiement et la coordination de quatre résidences-mission s'inscrivant le programme « artiste rencontre territoire » (ART).

Site Internet Pollen : [Pollen - Accompagnement de projets artistiques et culturels de territoires](#)

1) Le territoire d'action et les partenaires locaux

Situation du territoire - CC du Ternois



La CC du Ternois a été créée en 2017 par la fusion de 4 anciennes intercommunalités. Il compte une population d'environ 37 649 habitants et regroupe 103 communes. Ce territoire étendu et peu dense est situé à l'ouest d'Arras et au sud de l'agglomération Béthune-Bruay. Il s'organise autour des quatre plus gros bourgs :

- Saint-Pol-sur-Ternoise constitue le bourg le plus important avec 4909 habitants ;
- Frévent (3423 habitants) ;
- Auxi-le-Château (2572 habitants)
- Pernes (1633 habitants) au nord du territoire.

Le territoire est organisé autour d'un axe structurant est-ouest, la RD 939 d'Arras à Berck, et desservant Saint-Pol-sur-Ternoise, doublée d'une ligne de chemin de fer. Un axe secondaire nord-sud de Lillers et A26 à Doullens et Amiens, passe également par Saint-Pol-sur-Ternoise. La commune de Saint-Pol-sur-Ternoise constitue sur le plan économique, administratif et scolaire, le pôle structurant du territoire du PETR du Ternois – 7 vallées associant la communauté de communes des 7 vallées située à l'ouest.

La mobilité est un enjeu majeur sur ce territoire rural éloigné des grands pôles urbains, où le recours à la voiture individuelle est indispensable.

La CC du Ternois propose depuis le 2 juin 2025 son Pass pass TAD.

Il permet à l'usager d'effectuer jusqu'à 4 A/R/mois soit 8 trajets (un trajet=un aller-retour) l'usager se déplacera dans un rayon de 25 kms. 150 points d'arrêts fixes au sein de la CC Ternois et à l'extérieur.

TernoisCom œuvre également au développement ainsi qu'aux actions en faveur des habitants (petite enfance, jeunesse, portage de repas à domicile, mise en place d'un Contrat Local de Santé, Maison France Services).

En matière culturelle, la collectivité intervient également dans la construction, l'entretien ainsi que le fonctionnement d'équipements ; mais aussi dans la création, le développement et le suivi d'actions favorisant l'accès à la culture.

Le territoire compte 6 bibliothèques dont 3 équipements structurants et 3 équipements de proximité qui depuis 2017, fonctionnent en réseau. Toutefois, des insuffisances demeurent visibles notamment en termes de rayonnement : certaines communes ne comptent aucun adhérent et de manière générale, le bassin de Saint-Pol-sur-Ternoise constitue une zone à fort enjeux d'accessibilité du livre et de la lecture. La communauté de communes s'est par ailleurs engagée dans la signature du contrat territoire-lecture pour la période 2025-2027 en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais pour développer son action dans le domaine de la lecture publique. Concomitamment, la communauté de communes s'est engagée dans la construction d'une médiathèque tiers-lieu à Saint-Pol-sur-Ternoise, associant un fablab-EPN (espace public numérique) et une ludothèque. Les usages permis par ces différents services favoriseront le croisement des publics dans une logique intergénérationnelle. L'ouverture de cet équipement est envisagée au second semestre 2026.

La CC du Ternois est également dotée d'une école de musique intercommunale composée de 5 antennes réparties sur le territoire : Saint-Pol-sur-Ternoise, Auxi-le-Château, Heuchin, Frévent et Pernes. Elle compte environ 600 élèves répartis dans les différents sites, ainsi que dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle existants (Orchestres à l'école, orchestres aux collèges).

Enfin, la communauté de communes met en place chaque année une saison culturelle prenant appui sur la programmation d'une vingtaine de propositions artistiques autour de disciplines variées : musique, théâtre, arts visuels, humour, etc. La CC du Ternois veille au renouvellement des champs artistiques d'une année sur l'autre en introduisant une discipline peu explorée. Par exemple, en 2025, dans le cadre d'un partenariat avec l'institut pour la photographie, la CC du Ternois a accueilli l'artiste photographe, Julien Pitinome autour du projet qu'il mène depuis 2023 sur la tradition du portrait de famille. De l'été à l'automne 2024, Julien Pitinome est allé à la rencontre des habitants pour réaliser des portraits. Cette présence artistique en itinérance a donné lieu à une exposition « Portraits de familles » présentée en extérieur dans plusieurs communes du territoire : Auxi-le-Château, Fortel-en-Artois, Heuchin, Nœux-Lès-Auxi et Saint-Pol-sur-Ternoise. Parallèlement aux tirages exposés, un film, réalisé par Arto Vittori et Julien Pitinome, présente les coulisses de ce projet. Il est diffusé au Tiers-Lieu d'Auxi-le-Château, jusqu'au 21 septembre 2025.

Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par 1 circonscription scolaire : Saint-Pol-sur-Ternoise.

Cela représente :

- Pour l'enseignement public : 13 écoles maternelles, 30 écoles élémentaires, 21 écoles primaires, 4 collèges et 2 lycées d'enseignement général et technique et professionnel ;
- Pour l'enseignement privé : 1 collège

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, le territoire intercommunal compte de nombreuses associations et structures dirigées vers les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire, mais aussi des structures de loisirs, d'accompagnement social, ou relevant du champ sanitaire et médico-social tels que :

- Les multi-accueils de Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Pernes et Heuchin. Chacun des sites accueille un relais petite enfance, également présent à Auxi le Château ;
- 11 accueils de loisirs extrascolaires 3-11 ans pendant les vacances scolaires ;
- 5 accueils périscolaires ;
- Le centre intercommunal d'action sociale à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- L'IME (institut médico-éducatif) Au Moulin à Saint-Michel-sur-Ternoise.

Il s'agit là autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, la résidence-mission s'appuie sur les acteurs culturels du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables, et jouent un rôle clé dans l'amplification des effets de la présence des artistes :

- L'école de musique intercommunale ;
- La ludothèque intercommunale ;
- 4 espaces publics numériques et un fablab ;
- 3 médiathèques et 3 bibliothèques de proximité ;
- Le cinéma d'art et d'essai le Regency à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- Le donjon de Bours ;
- Les musées du territoire : le moulin musée Wintenberger à Frévent, le musée d'art et d'histoire Bruno Danvin à Saint-Pol-sur-Ternoise et le musée local des arts et traditions populaires à Auxi-le-Château ;
- Le château de Cercamp ;
- Les jardins de Séricourt ;
- L'association Université populaire rurale – Sillons de culture qui compte 20 communes adhérentes de la CC du Ternois.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté de Communes du Ternois, nous vous invitons à consulter le lien suivant : [Communauté de Communes du Ternois – Terre d'Avenir](#)

2) A propos du présent appel à candidatures

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'elle ou il met en œuvre. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées se distinguant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté de communes du Ternois, un artiste français ou étranger, de quelque domaine d'expression que ce soit, dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat doit :

- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité, de sa production.
- Comprendre les enjeux de la résidence-mission et être en pleine mesure de s'impliquer pendant toute sa durée.
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel pour ses déplacements sur le territoire de résidence.

Il est attendu que l'artiste formalise dans le dossier de candidature les articulations possibles ou projetées entre son univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, rendant en cela, sa candidature unique et adaptée aussi bien au territoire, qu'à la population cible et aux enjeux spécifiques de la résidence-mission.

L'artiste devra résider sur le territoire et se rendre disponible de manière exclusive pour la résidence-mission aux dates mentionnées ci-dessous selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois, soit douze semaines de présence effective, à répartir à partir du 08 Décembre 2025 et jusqu'au 03 Juillet 2026 inclus. Ces 12 semaines peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités selon un calendrier prévisionnel que l'artiste fournira à sa candidature selon ses disponibilités. L'artiste veillera néanmoins à ce que sa présence soit condensée. Le calendrier définitif sera défini conjointement entre l'artiste et les partenaires de ce programme.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont de la résidence-mission :**

Une phase de découverte d'une semaine est organisée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission. L'artiste sera invité à cette occasion à participer à une ou rencontres de prise de contacts avec les équipes enseignantes et professionnelles de la jeunesse : de l'animation, l'éducation, la médiation, la culture, l'action sociale, la santé, la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission :**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 11 semaines, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes enseignantes et/ou professionnelles de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire.

À cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre de l'artiste, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, et jeunes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Il est par ailleurs envisagé, sans que cela ne constitue une finalité, un ou plusieurs temps fort(s) collectif(s) de restitution, des moments de convivialité et de partage et dont la possibilité et la forme seront réfléchies collectivement avec l'artiste et les partenaires.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, douze structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe et non d'une seule interlocutrice.

Conditions financières et modalités contractuelles

- **Montant de l'allocation**

La contribution de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France permet la rétribution de l'artiste.

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à 18 000 € HT, net de taxes ou coût total employeur selon le régime de l'artiste pour l'intégralité de la résidence, de la phase d'immersion au bilan. Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes : contrat de prestation, contrat de travail, notes d'auteur/d'autrice. L'ensemble des charges, frais d'administration,

cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur/d'autrice – si l'artiste est concerné – sont intégrés dans l'enveloppe financière des 18 000 €.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, soit :

- les rencontres et échanges (téléphone, mails) avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »
- la diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs productions de l'artiste ; il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans une cours d'école, dans un lieu de loisirs ou dans l'espace public.

- **Modalités contractuelles**

Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu. L'artiste est embauché en CDD, régime en vigueur pour les actions de médiation et d'action culturelle. Dans le cas de l'embauche de l'artiste, le montant de l'allocation s'entend en coût total employeur.

La contractualisation peut aussi se faire sous forme de facturation, ou [de notes d'auteur/ autrice dans le cadre de revenus accessoires](#).

- **Allocation de diffusion**

Une enveloppe de 1000€ (HT ou net de taxes) selon le régime fiscal de l'artiste est attribuée en sus de l'allocation de résidence.

Il s'agit ici de diffusion de présentation ou représentations d'œuvres ouvertes à un large public. Ce type de diffusion n'est pas garanti à l'artiste et sera étudié avec l'association Pollen.

Sur cette enveloppe, les modalités financières et contractuelles sont modulées :

- Pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, si la diffusion est bien conforme aux descriptif et règles en vigueur pour ce régime, elle peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30% de la mission, et donc le cas échéant, de la rémunération totale.
- Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme aux descriptif et [règles en vigueur](#) pour ce statut.

Participation financière des frais annexes

- **Participation aux frais de déplacements**

Sur la durée de la résidence, Pollen participe aux frais de déplacements sur le territoire sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 2000 €.

Une prise en charge de deux aller-retours est également prévue pour participer aux frais de l'artiste entre son lieu de domicile jusqu'au territoire de résidence (la participation s'entend sur la base de

deux allers-retours dans le cadre de la période de découverte et dans le cadre de la période de résidence)

En revanche, les autres éventuels trajets du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

- **Participation aux frais d'hébergement**

Pendant la durée de la mission, l'artiste devant obligatoirement résider sur la communauté de communes, Pollen participe aux frais d'hébergement sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 50€ / jour.

- **Petit matériel**

Une enveloppe de 1000€ (HT ou net de taxes le cas échéant) est prévue pour le petit matériel nécessaire pendant la résidence. Hors d'une embauche directe par Pollen, le montant est plafonné et pourra être remboursé sur facture et sur présentation des justificatifs correspondants.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de Pollen et l'artiste sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

L'association Pollen, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action.

À ce titre, Pollen :

- Accompagne l'artiste dans la découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise la mise en place de la résidence avec les partenaires de l'Éducation Nationale et les équipes du secteur de la jeunesse ;
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Facilite avec le concours actif des partenaires locaux (responsables du monde associatif, équipes du secteur de la jeunesse, etc.) les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble des publics cibles ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Transition écologique

Dans une démarche de transition globale, il est essentiel que les acteurs et actrices du secteur culturel, au même titre que celles et ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, questionnent leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Cet appel à candidatures invite ainsi les artistes à intégrer pleinement cet enjeu dans leur démarche, dans ses dimensions sociale, sociétale et environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Acte de la candidature

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- 1) Une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre évoque les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques. ;
- 2) Un curriculum vitae ;
- 3) Un dossier artistique (15 pages maximum) présentant un ensemble de productions représentatives et éventuellement, des exemples d'actions d'éducation artistique et culturelle réalisées précédemment
- 4) Le calendrier de présence ;
- 5) La fiche récapitulative en annexe dûment renseignée.

Le dossier de candidature est à envoyer en un seul et même document PDF.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : axepollen@gmail.com

Objet : Résidence-mission 2026 - CC du Ternois / nom de l'artiste

La date limite d'envoi est fixée au 12 septembre 2025 - 12h.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Des entretiens avec les artistes présélectionnés seront organisés courant octobre - novembre 2025. Le nom de l'artiste lauréat sera annoncé autour du 13 novembre 2025.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Anne-Sophie Mellin - Directrice de Pollen

axepollen@gmail.com

03 20 47 81 72

ANNEXE : FICHE SYNTHÉTIQUE DE CANDIDATURE (1 page maximum)

Nom, prénom :

Adresse :

Contact tél. et mail :

Discipline(s) artistique(s) :

Période(s) de disponibilité pour la résidence :

1. Description synthétique de la démarche artistique :
2. Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une résidence-mission à des fins d'EAC ?
3. Pourquoi choisir de déposer une candidature pour une résidence-mission sur le territoire de la communauté de communes du territoire Nord Picardie ?
4. Comment envisagez-vous d'aborder les professionnels et les publics ciblés dans le cadre de la résidence ?
5. Citer un exemple de geste artistique que vous pourriez déployer dans ce cadre :